

Délibération n°06

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
19 juillet 2017

Objet :
**Les jardins de la culture – Ecoles
d'arts : concession de places
dans un parc de stationnement
rue Grégoire de Tours**

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071106-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°06 : Les jardins de la culture – Ecoles d’arts : concession de places dans un parc de stationnement rue Grégoire de Tours

La communauté de Riom Limagne et Volcans porte le projet de réhabilitation de l’ancien couvent des Rédemptoristes, sis faubourg de la Bade, dans le but d’accueillir les écoles d’arts plastique et de musique riomoises dans le cadre d’une convention de bien partagé.

Le permis de construire relatif à cette opération a été déposé courant mai 2017.

Le plan local d’urbanisme prévoit, pour le foncier concerné situé en secteur UB***, que le nombre de places de stationnement créé doit répondre aux besoins des constructions réalisées. Il précise que ces places de stationnement pourront être mises en œuvre au sein du secteur UB*** ou dans son environnement immédiat.

Or, l’opération de réhabilitation du couvent s’inscrit dans le projet plus global des Jardins de la Culture, qui intègre la construction d’une médiathèque, d’un cinéma ainsi que l’aménagement d’espaces verts associés. De fait, le terrain d’assiette du projet ne peut accueillir les stationnements requis, estimés à 27 places. Dans ces conditions, le pétitionnaire doit pouvoir justifier de ces places à proximité de l’opération soit dans un parc privé (par achat ou concession à long terme), soit dans un parc public de stationnement par une concession à long terme.

C’est pourquoi il est envisagé conformément aux dispositions de l’article R431-26 du Code de l’Urbanisme, la conclusion d’une concession à long terme au profit de la communauté de communes dans un parc public de stationnement de la commune.

Le parc public concerné est celui de la rue Grégoire de Tours, situé sur la parcelle cadastrée section AV n°414.

La délivrance du permis de construire sera ainsi soumise à la signature de la concession entre la communauté de communes et la commune.

La durée de cette concession est fixée à 20 ans avec un montant de redevance annuelle d’occupation du domaine public de 500 €.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve la mise en place d’une concession à long terme de 27 places de stationnement sur le parking de la rue Grégoire de Tours, parcelle AV n°414 selon les termes de l’acte joint à la présente délibération,**
- **autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 juillet 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071106-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017